



APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir plus d'expériences pratiques en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de 20h de conduite minimum avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer ! Elle débute par un rendez-vous préalable en présence de l'enseignant et du futur accompagnateur, au moment où l'enseignant estime que l'élève est prêt à conduire avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.
>> 1000 km à parcourir pour PRATIQUER et APPRÉHENDER SEREINEMENT l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique

LES CONDITIONS

- Avoir 17 ans ou plus
- Obtenir l'accord de l'assureur du véhicule
- Avoir réussi l'examen théorique du code de la route
- Avoir suivi une formation pratique avec un enseignant expert de l'école de conduite (20 heures minimum)
- Bénéficier d'une évaluation favorable de la part de son enseignant de la conduite

CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans
- Obtenir l'accord de son assureur

QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- ➡ Au moment de votre inscription
- ➡ Suite à un échec lors de votre examen pratique

A NOTER

Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.

Conduite & Prévention encourage activement la conduite supervisée (CS).

Ces dispositifs sont proposés en priorité lorsque le profil du candidat s'y prête, afin de favoriser une formation plus progressive, sécurisée et efficace.